

Bruxelles, 11 mai 1983

Note BIO COM(83)214 aux Bureaux Nationaux
c.c. aux membres du Groupe

Objet: Reunion de la Commission du 11 mai 1983

432

1. Etat previsionnel du budget pour 1984

Voir BIO separee sur la conference de presse du
vice-president Tugendhat et note P-44.

2. Conseil agricole

La Commission a eu un echange de vues sur les travaux du
Conseil agricole qui reprendront lundi 16 mai a Bruxelles. La
Commission est decidee a poursuivre tous ses efforts pour que les
discussions puissent aboutir.

3. Esprit

A l'initiative du vice-president Davignon, la Commission a
formalise le programme ESPRIT (voir P-40) deja diffuse la
semaine derniere.

4. Prorogation pour 2 ans des bonifications d'interets

accordees dans le cadre du SME

La Commission a adopte a l'initiative du Vice-President
Ortoli une proposition de reglement du Conseil aux fins de
prolonger pour deux ans le systeme d'attribution de
bonifications d'interets de certains prets tel qu'etabli par le
Conseil le 3 aout 1979, conformement a la decision du Conseil
europeen les 4 et 5 decembre 1978. Le montant des bonifications
d'interet sera de 200 Mecus par an. Les pays beneficiaires
seraient comme par le passe l'Italie et l'Irlande. Les prets
bonifies continueraient a etre affectes a des projets d'interet
communautaire essentiellement dans les domaines des
infrastructures et de l'energie (voir note P-43).

5. Promotion du role international de l'Ecu

La Commission a adopte, a l'initiative du vice-president
Ortoli, une communication au Conseil sur la promotion du role
international de l'Ecu, lequel revet une grande importance dans
la construction monetaire europeenne. La Commission propose que
3 orientations soient prises par le Conseil concernant le
developpement prive de l'Ecu, a savoir : le STATUT de l'Ecu,
l'UTILISATION de l'Ecu et son AFFECTATION.
(Une note de presse est en preparation et vous parviendra dans
les meilleurs delais).

6. Financement communautaire de l'innovation dans les petites

et moyennes entreprises

La Commission vient de proposer au Conseil une tranche limitée du NIC III de 100 mio Ecu pour un pret europeen d'innovation afin de contribuer au financement des petites et moyennes entreprises innovatrices et de stimuler la creation d'intermediaires financiers specialises.

Ce pret est accorde avec un moratoire d'interet de 20% du principal et n'exige pas de garantie de l'entreprise beneficiaire.

Le cout budgetaire revient a 20 mio Ecu pour le moratoire d'interet et de 20 mio Ecu (estimations) pour le Fonds de garantie.

Il est demande a la BEI de gerer les prets.

La Commission demande au Conseil d'adopter cette decision qui correspond aux demandes formulees a plusieurs reprises par le Conseil europeen de favoriser l'innovation et l'investissement productif notamment dans les petites et moyennes entreprises.

Amities,

P. Cerf. COMEUR, 16h////

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. Cerf', written over the typed name. The signature is stylized and includes a long vertical stroke extending downwards.